



CONSEIL MUNICIPAL

09 juin 2023

PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL de la Séance du 09 juin 2023
(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin 2023 à 19 h 03, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **vendredi 02 juin 2023**.

Présents :

Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Elhame CHAIR (Désignation - Elections sénatoriales et à partir du point 14), Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Vassindou CISSE, Gyöngyi BIRO, Ihsen OUNISSI, Yasmina SADOUD, Edith FELIX, Brahim AKROUR, Merle-Anne JORGE, Grégoire DE LAGASNERIE, Anne GERVAL (Désignation - Elections sénatoriales et à partir du point 09), Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA, Valérie BILLE, Yalana DINO, Abdelkrim KARMAOUI, Anne DE RUGY, Ndeye Marieme DIOP (Désignation - Elections sénatoriales et à partir du point 09), Hamid CHAIR (Désignation - Elections sénatoriales), Manon CHRETIEN, Zohra KEHLI, Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Sébastien GRICOURT, Mohammed DJENNANE, Sébastien STAELENS, Angéline DESBORDES-SILLY, Laurent JAMET (Désignation - Elections sénatoriales et à partir du point 08), Solenne LE BOURHIS (Désignation - Elections sénatoriales et du point 12 au point 21)

Absent(s) excusé(s), ont donné procuration :

Chawqui HADDAD a donné pouvoir à SADOUD Yasmina, Frédéric GABIN a donné pouvoir à DENOUEL Edouard, Cécile TRBIC a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à TRIGO Emilie, Hamid CHAIR a donné pouvoir à Elhame CHAIR (à partir du point 14), Anne GERVAL a donné pouvoir à Brahim AKROUR (à partir du point 21), Pierre VIONNET a donné pouvoir à DJENNANE Mohammed, Claire LAURENCE a donné pouvoir à STAELENS Sébastien

Absent(s) :

Elhame CHAIR (du point 01 au point 13), Anne GERVAL (du point 01 au point 08), Ndeye Marieme DIOP (du point 01 au point 08), Hamid CHAIR (du point 01 au point 13), Laurent JAMET (du point 01 au point 07), Solenne LE BOURHIS (du point 01 au point 11 et au point 22)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Brigitte DELAPERELLE** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Elections sénatoriales : désignation des délégués du Conseil municipal

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Le premier point de l'ordre du jour concerne la désignation des délégués et délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections sénatoriales du mois de septembre.

Conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, nous serons amenés à procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans notre département le dimanche 24 septembre.

Si tous les conseillers municipaux sont délégués de droit pour cette élection sénatoriale, nous devons préalablement, lors de cette séance, procéder à la désignation des délégués supplémentaires et suppléants du Conseil municipal.

Le bureau électoral doit être mis en place. Il est présidé par le Maire qui a ouvert la séance. Je propose de désigner en qualité de secrétaires les plus jeunes et les plus âgés, donc je propose de désigner Brigitte Delaperelle, Daouda Keita, Yasmina Sadoud et Zohra Kehli.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Pour l'élection des délégués le vote se fait sans débat au scrutin secret. Un isolement est mis à la disposition des élus qui souhaitent s'en servir, Madame Le Bourhis.

En vertu des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, c'est-à-dire sur une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Je vous rappelle enfin que, dans les communes de 30 000 habitants et plus où tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, il est procédé à l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants en fonction de la population de la commune. Ceux-ci sont élus parmi les électeurs de notre ville.

En vertu des articles L. 284 et L. 286 du Code électoral, nous allons donc procéder à la désignation de 10 délégués supplémentaires et 12 délégués suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués supplémentaires et de suppléants soit sur une liste incomplète. Toutefois, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

À Bagnolet, j'ai constaté que deux listes de candidats ont été déposées. Il s'agit de la liste de la majorité municipale et de la liste "Ensemble pour Bagnolet".

Avant de procéder au vote, je vous informe que les personnes élues seront contactées par l'administration, soit dès ce soir si elles sont présentes (je les invite d'ailleurs à se manifester

à la fin de la séance) soit par courrier recommandé dès demain. Pour rappel, ils ne disposeront que de 24 heures pour y répondre.

Vous avez devant vous les bulletins et une enveloppe dans laquelle vous insérerez le bulletin de vote.

Chaque conseiller municipal sera invité à se déplacer dans l'isoloir pour préparer son vote, puis à mettre son enveloppe dans l'urne placée devant moi.

Le scrutin peut commencer.

Je vais procéder à l'appel de chaque conseiller municipal et je vais inviter les membres du bureau à s'installer à proximité de l'urne.

Pour précision, on met un seul bulletin dans l'enveloppe. Je ne plaisante pas.

La liste est remise sur le bureau, elle est sur la table. Vous avez deux listes : la liste de la majorité et la liste "Ensemble pour Bagnolet". Les listes sont sous votre nez.

(Il est procédé à l'appel des votants.)

(Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.)

Tony DI MARTINO : Alors :

- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité municipale : 31 voix, 8 mandats de délégués supplémentaires et 10 mandats de délégués suppléants
- Liste "Ensemble pour Bagnolet" : 7 suffrages, 2 mandats de délégués supplémentaires, 2 mandats de délégués suppléants

Tony DI MARTINO : Je vais demander maintenant à chaque conseiller municipal de bien vouloir se déplacer un par un afin de signer la déclaration de choix qui est annexée au procès-verbal des opérations de vote, ainsi que la feuille de présence.

Laurent JAMET : Juste une question, parce que tout à l'heure vous avez évoqué le fait que les délégués supplémentaires seront appelés ce soir, c'est cela ? Ce soir ou demain ?

Tony DI MARTINO : Lundi.

Laurent JAMET : Ils devront lundi, donc...

Tony DI MARTINO : Ils auront 24 heures à partir du moment où ils auront été appelés, où ils recevront l'appel. Ils auront 24 heures pour se manifester.

Laurent JAMET : OK, très bien, d'accord.

(Il est procédé aux signatures de la déclaration de choix.)

Tony DI MARTINO : Chers collègues, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour du Conseil municipal.

DEL230609 01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mai 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mai.

Est-ce qu'il y a des observations, des remarques ?

Pas d'observation, pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 mai 2023.

DEL230609 02 Commission municipale Finances et moyens généraux - remplacement d'un membre

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, désignation au sein de la commission municipale finances et moyens généraux, remplacement d'un membre.

Nous proposons de désigner Jules Ragueneau, à la surprise générale, pour siéger au sein de cette commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique: de remplacer le membre de la commission municipale « Finances et Moyens Généraux » comme suit :

Commission 1 « Finances et Moyens Généraux »

1/ Jules RAGUENEAU	6/ Edouard DENOUEL	11/ Pierre VIONNET
2/ Brahim AKROUR	7/ Yasmina SADOUD	12/ Laurent JAMET
3/ Hamid CHAIR	8/ Chawqui HADDAD	13/ Solenne LE BOURHIS
4/ Daouda KEITA	9/ Ndeye Marieme DIOP	
5/ Emilie TRIGO	10/ Gyöngyi BIRO	

DEL230609 03 Commission spéciale de nomination (sélection du déontologue) - remplacement d'un membre

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Commission spéciale de nomination d'un déontologue, remplacement d'un membre.

Je propose de désigner Cédric Pape.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Angéline DESBORDES-SILLY : J'ai une question sur cette délibération. Contrairement aux autres délibérations, il n'y a pas la liste des membres qui figurent dans cette commission. Qui siège dans cette commission ?

Tony DI MARTINO : Ceux que l'on a désignés antérieurement, puisque là on remplace un membre.

Angéline DESBORDES-SILLY : Sur la précédente, il y a la liste des membres, mais là c'est vide.

Tony DI MARTINO : On va vous la communiquer avec le PV.

Angéline DESBORDES-SILLY : Merci bien.

Tony DI MARTINO : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique : de désigner membre de la « Commission spéciale de nomination » (9 membres) à la place de l'Adjoint démissionnaire l'élu suivant : Cédric PAPE.

DEL230609 04 Commission municipale d'attribution des subventions aux associations - remplacement d'un membre

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Commission municipale d'attribution des subventions aux associations, remplacement d'un membre.

Il est proposé de désigner Cédric Pape.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique : de désigner au sein de la Commission municipale permanente "Attribution des subventions aux associations » (9 membres) l'élu suivant : Cédric PAPE.

DEL230609 05 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - remplacement d'un membre

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Commission communale des impôts directs locaux, remplacement d'un membre.

Il est proposé de désigner Cédric Pape.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique : de désigner Cédric PAPE au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

DEL230609 06 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Etablissement Public Est Ensemble - remplacement du représentant suppléant

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Rapport 7, un suppléant à la CLECT d'Est Ensemble.

Il est proposé de désigner Cédric Pape.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique : de désigner Cédric PAPE pour représenter la ville de Bagnolet au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement public territorial Est Ensemble.

DEL230609 07 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris-remplacement du représentant suppléant

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Un suppléant à la CLECT de la Métropole du Grand Paris.

Il est proposé de désigner Cédric Pape.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article unique : de désigner Cédric PAPE pour représenter la Ville de Bagnolet au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris.

DEL230609 08 Convention d'accueil de bénévoles (collaborateurs occasionnels) au sein de la collectivité

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Convention d'accueil des bénévoles collaborateurs occasionnels du service public au sein de la collectivité.

Il s'agit de se couvrir lorsque nous accueillons des bénévoles, notamment dans les centres de quartier.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Pas d'observation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'autoriser l'accueil de bénévoles ou collaborateurs occasionnels de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité.

Article 2 : d'autoriser le maire à signer la convention d'accueil entre la collectivité et le bénévole.

DEL230609 09 Contrat d'apprentissage au sein de la Direction Santé et PMI

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, contrat d'apprentissage au sein de la Direction de la Santé et PMI.

Nous allons accueillir un apprenti, est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ?

Pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver le contrat d'apprentissage au sein de la Direction de la Santé et des PMI.

Article 2 : de préciser que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

DEL230609 10 Modification de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la Direction de la Santé

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Modification de la délibération du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la Direction de la Santé.

Il s'agit de modifier la délibération concernant les quotas d'heures des professionnels de santé au sein du CMS.

Y a-t-il des observations ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE**

Article 1 : de modifier l'article 1 de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 relative à la création d'emplois permanents et l'autorisation de recrutement d'agents contractuels dans le

cas d'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la direction de la Santé de la manière suivante :

Médecins Généralistes

2 emplois à temps complet

1 emploi à temps non complet 34h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 33h00 par semaine

2 emplois à temps non complet 30h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 23h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 20h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 4h00 par semaine

Médecin Allergologue

1 emploi à temps non complet 15h00 par semaine

Médecin cardiologue

1 emploi à temps non complet 10h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 8h00 par semaine

Médecin dermatologue

1 emploi à temps non complet 8h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 6h00 par semaine

Médecin échographiste

1 emploi à temps non complet 12h00 par semaine

Médecin gynécologue

1 emploi à temps non complet 7h00 par semaine

Médecin OPH

1 emploi à temps non complet 20h00 par semaine

Médecin ORL

1 emploi à temps non complet 20h00 par semaine

Médecin pédiatre

1 emploi à temps non complet 8h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 4h00 par semaine

Médecin phlébologue

1 emploi à temps non complet 7h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 4h00 par semaine

Médecin gastroentérologue

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

Médecin psychiatre

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

Médecin rhumatologue

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 3h00 par semaine

Médecin gériatre

1 emploi à temps non complet 21h00 par semaine

Chirurgien-dentiste

1 emploi à temps non complet 34h00 par semaine

1 emploi à temps non complet **28h00** par semaine

1 emploi à temps non complet 22h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 21h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 19h00 par semaine

2 emplois à temps non complet 15h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 13h00 par semaine

2 emplois à temps non complet 11h00 par semaine

Chirurgien-dentiste - orthodontiste

1 emploi à temps non complet **21h00** par semaine

1 emploi à temps non complet **09h00** par semaine

Ces emplois relèvent de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, en vertu de l'article L.332-8 1° du code général de la fonction publique.

Les agents contractuels recrutés en application de cet article seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Au terme de cette durée de 6 ans, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les agents recrutés sur les emplois mentionnés à cet article devront justifier des diplômes nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Article 2 : de préciser que les autres dispositions de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 restent inchangées

**DEL230609 11 Agent polyvalent d'entretien de la voie publique :
Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le
fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la
fonction publique**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, agents polyvalents d'entretien de la voie publique, autorisation de recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article L. 332-8 du CGCT.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Juste une question, mais c'est vrai qu'effectivement dans la fonction publique on préfère évidemment faire appel à des agents titulaires. C'est vrai que c'est une question qui n'a pas, à mon sens, été posée en commission. Pourquoi on fait appel ici, sur des postes qui traditionnellement peuvent faire appel à des fonctionnaires, à des emplois contractuels ?

Tony DI MARTINO : Ce sont des cantonniers, en l'occurrence. Pour les postes de cantonniers, ce sont souvent des recrutements de contractuels qui intègrent à moyen long terme la fonction publique.

En l'occurrence, on a des agents de nationalité étrangère parmi les cantonniers.

Laurent JAMET : Je m'attendais à cette réponse, effectivement. Merci.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, à pourvoir l'emploi d'Adjoint technique territorial exerçant les fonctions d'Agent polyvalent d'entretien de la voie publique par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

Article 2 : de préciser que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

Article 3 : de préciser que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint technique territorial.

Article 4 : de préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

DEL230609 12 Animateur d'accueil et de loisirs : Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, animateurs d'accueil et de loisirs, autorisation de recrutement d'agents contractuels.

Cette délibération nous permet de recruter les saisonniers pour cet été.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : de créer 76 emplois non permanents d'Adjoints d'animation territoriaux à temps complet de catégorie C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Article 3 : de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale d'un mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Article 4 : de préciser que la rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint d'animation territorial du cadre d'emplois d'Adjoint territorial d'animation.

DEL230609 13 Mise à jour du tableau des effectifs

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Mise à jour du tableau des effectifs.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'approuver le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : de dire que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

DEL230609 14 Protocole transactionnel avec Madame DUBOIS Christine

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Les deux délibérations suivantes concernent des accidents de voirie chers à M. Vionnet.

Protocole transactionnel concernant Mme Dubois.

Oui, parce qu'il nous fait la remarque tout le temps, à juste titre.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce protocole ? Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Oui, on va faire les deux, concernant Mme Dubois Christine et Mme Rennou Jamadine qui est la suivante.

C'est vrai que vous aviez dit en commission que j'interviendrai sur ce sujet, donc il fallait bien que j'intervienne. On intervient effectivement régulièrement.

On va voter pour évidemment que ces gens soient indemnisés, que ce soit Mme Dubois ou Mme Rennou... Monsieur, oui, effectivement.

C'est vrai qu'on a quand même cette malheureuse tradition au Conseil municipal d'avoir des protocoles transactionnels, soit des machines qui sont défectueuses, on a eu par exemple pendant des mois et des mois une débroussailleuse qui causait des soucis aux Bagnoletais, on a des trous dans la voirie, ce qui est la note suivante, et on a là un ralentisseur défectueux rue de Noisy-le-Sec.

C'est sûr que l'on souhaite évidemment que ces gens soient indemnisés, donc on votera pour, mais on attire l'attention sur le fait qu'il y a beaucoup de protocoles d'accord transactionnels au sein de ce Conseil municipal.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas d'autre remarque.

Qui est pour la délibération concernant Mme Dubois ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'accepter l'indemnisation de Madame DUBOIS Christine pour un montant de 529,36 € T.T.C.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le protocole transactionnel afférent.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

DEL230609 15 Protocole transactionnel avec Monsieur RENNOU Jamadine

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : La délibération concernant M. Rennou.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'accepter l'indemnisation de Monsieur RENNOU Jamadine pour un montant de 430,00 € T.T.C.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le protocole transactionnel afférent.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

DEL230609 16 Accord-cadre location de minibus, d'autocars et prestations de transport de personnes pour les besoins de la ville de Bagnolet

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Accord-cadre de location de minibus, d'autocars, de prestations de transport de personnes pour les besoins de la Ville de Bagnolet.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juin dernier et il est proposé d'attribuer à la société Autocars Marie le lot n° 2, location d'autocars sans chauffeur, et à la société Autocars Suzanne le lot n° 3, transport de personnes en Île-de-France avec chauffeurs.

Les deux autres lots sont infructueux.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Pas d'observation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 07 juin 2023 :

D'attribuer à la société AUTOCARS MARIE le lot n°2, location d'autocars sans chauffeur et à et la société AUTOCARS R. SUZANNE lot n° 3, transport de personnes en IDF avec chauffeur ;

De déclarer infructueux les lots n° 1 location de minibus sans chauffeur et n°4, transport de personnes hors-IDF avec chauffeur pour absence d'offres et d'autoriser la relance de la procédure.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société AUTOCARS MARIE pour le lot n°2, location d'autocars sans chauffeur et avec la société AUTOCARS R. SUZANNE pour le lot n° 3, transport de personnes en IDF avec chauffeur.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

DEL230609 17 Plan Vélo de la ville de Bagnolet 2023-2030

Sur le rapport de Edith FELIX, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Plan Vélo de la Ville de Bagnolet.

Édith ?

Édith FÉLIX : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

C'est un moment un peu solennel que cette présentation tant attendue du Plan Vélo de Bagnolet.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que cette délibération concerne tout le monde et pas seulement les cyclistes. En effet, la transition des modes de déplacement bénéficie à l'ensemble des membres de la collectivité, d'abord pour des raisons de santé. Les seuils de

pollution prescrits par l'Organisation mondiale de la Santé sont dépassés largement autour de nos autoroutes urbaines et en l'occurrence de l'échangeur de Bagnole. Les mobilités actives offrent une alternative non polluante.

Pour des raisons d'écologie : cette tendance s'inscrit dans un contexte de crise climatique et la nécessité d'une transition vers des mobilités plus sobres en énergie.

Pour des raisons d'efficacité : dans les métropoles aux voies sursaturées, la réduction de taille des engins de mobilité est une réponse adaptée. Là où circule une automobile avec le plus souvent une seule personne à bord, 10 vélos circulent.

Et pour un choix de société, enfin : alors que la voiture isole de facto dans une bulle privée, rouler à vélo c'est croiser le regard des autres, saluer les amis qu'on voit dans les cafés, c'est faire société.

D'autres raisons incitent celles et ceux qui le peuvent à adopter le vélo : pour des raisons d'économie. Les usagers l'ont saisi, la voiture individuelle n'est pas la solution préférable dans un contexte de forte hausse des prix du carburant, de saturation des circulations qui rallonge les journées de travail et oblige à organiser la garde des enfants.

Dans nos rues, le trafic routier est en baisse continue depuis plus de 15 ans.

Pour les petits itinéraires en ville, le temps de parcours à vélo est souvent inférieur par rapport à la voiture. La circulation à cycle est plus fluide.

Et enfin, pour des raisons d'opportunité : les habitants et habitantes de Bagnole sont peu motorisés et extrêmement utilisateurs et dépendants des lignes de bus. La crise Covid, avec une réduction de la fréquence des lignes, a montré des limites au contrat entre l'autorité organisatrice des transports et l'usager. Certains usagers préfèrent désormais être autonomes et construire un itinéraire multimodal en utilisant le vélo pour rejoindre un autre pôle de mobilité de transports lourds ferrés.

Après cet important préambule sur les raisons d'être d'un Plan Vélo qui fondent son intérêt général, il faut souligner qu'il repose dès sa conception sur la participation du plus grand nombre. Je dois saluer les individus, les associations et les professionnels qui se sont investis et s'investissent toujours pour faciliter l'accès au vélo et aux mobilités actives.

Ces acteurs ont été pour beaucoup une grande ressource pour élaborer ce Plan Vélo au travers du comité « vélo - mobilités douces », accessible à toutes et à tous : tous les usagers des mobilités actives, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et autres ; ainsi qu'à travers les différentes rencontres et manifestations qui ont eu lieu dans la ville comme :

- *Le pôle mobilité du forum des associations en 2021,*
- *Ou les stands de consultation des usagers et des usagères tenus par Paris en Selle Bagnole,*
- *Le concours du « plus beau mollet » de Bagnole qui a eu lieu lors de la journée sans voiture pendant la semaine européenne de la mobilité en septembre 2022.*

En effet, la finalité première du Plan Vélo, c'est l'augmentation de la part modale vélo, c'est-à-dire la part des déplacements à vélo. Cet objectif, donc, ne sera possible qu'avec le plus grand nombre d'entre vous. Elle est aujourd'hui estimée, cette part modale, entre 2 et 3,9 % à Bagnole. La loi LOM (d'orientation des mobilités) de 2019 enjoint de la porter à 9 % en 2024 et 12 % en 2030.

Enfin, un Plan Vélo, qu'est-ce que c'est au juste ?

Le Plan Vélo est un terme générique qui enveloppe l'ensemble des outils de programmation et de planification qui permettent de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable.

On parle également de schéma directeur cyclable dont l'objectif est de programmer les investissements dans un plan pluriannuel.

Certaines institutions qui cofinancent les Plans Vélo des collectivités conditionnent l'octroi de subventions à l'existence d'un schéma directeur cyclable et d'un plan triennal approuvé par délibération. C'est donc ce que nous ferons ce soir, si vous le voulez bien.

Ce document est donc à la fois stratégique en interne et nécessaire à prouver la volonté de la Ville d'investir pour l'augmentation de la part modale vélo.

La politique du Plan Vélo s'articule autour de huit grandes orientations :

La première, c'est :

- *Communiquer et animer pour promouvoir les modes actifs et doux.*

J'ai déjà parlé plus haut de diverses manifestations en lien avec le vélo, mais l'on ne communique jamais assez.

Savez-vous que la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville ?

Savez-vous que, par conséquent, sauf arrêté contraire, la circulation des vélos est autorisée en double sens sur l'ensemble des voies, en particulier bien sûr dans les rues à sens unique pour la circulation automobile ?

Savez-vous que les petits panneaux triangulaires M12 autorisent aux cyclistes le franchissement des feux de circulation dans les directions indiquées, dans la mesure où les cyclistes restent attentifs et responsables de leur sécurité ?

Deuxième grande orientation :

- *Favoriser l'apprentissage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.*

C'est un axe extrêmement important pour les générations à venir. L'accent est mis sur les enfants. Le programme « Savoir rouler à vélo » élaboré conjointement par plusieurs ministères sera mis en œuvre par l'Éducation nationale avec l'appui de la Ville pour organiser des infrastructures.

Nous avons aussi deux vélo-écoles actives à Bagnolet qui accueillent tous les âges et tous les genres. Là encore, c'est important de conforter les femmes de prendre leur place dans l'espace public. Elles sont davantage victimes d'emportierage que les hommes.

Troisième grand axe, c'est bien sûr :

- *Réaliser des aménagements cyclables sécurisés dans un schéma de circulation apaisée.*

Je vais développer cet aspect plus tard.

Quatrième axe :

- *Déployer les lieux de stationnement vélos plus nombreux, mieux dédiés et plus sécurisés pour tous les usages cyclables : pendulaires, quotidiens, loisirs, vélos cargos, etc.*

Cinquième axe :

- *Soutenir les services, les bourses à vélos, les recycleries, les ventes professionnelles de vélos neufs et d'occasion, les ateliers de réparation et d'autoréparation, les réparations itinérantes, etc.*

Le tissu associatif bagnolétais est actif, notamment Temps Libre qui anime des bourses à vélos, des ateliers d'autoréparation, une vélo-école à la Cour Carrée du parc départemental Jean Moulin-Les Guilands, et également La Sardine Bleue actuellement hébergée temporairement à l'Hyperlieu sous la dalle Thorez, qui propose les mêmes animations.

Concernant les services, il faut prévoir aussi à long terme de renforcer l'offre de location de courte durée de vélos par Vélib' (le nombre de stations, la part de vélos à assistance électrique).

Sixième axe, c'est :

- *Organiser l'action municipale pour une Ville engagée vers les mobilités actives et douces.*

On a déjà l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Ville. En perspective, la transformation du parc des véhicules municipaux vers des mobilités douces, la sanctuarisation d'heures de travail dans différentes directions concernées pour l'application de la politique du Plan Vélo, veiller à un meilleur entretien des équipements, des chaussées, des signalisations cyclables.

Un axe important, c'est :

- S'orienter vers un partage plus équilibré de la voirie pour les vélos et les piétons par rapport aux véhicules motorisés et à l'espace dédié au stationnement, avec également un renforcement du contrôle de ce stationnement.*

Enfin :

- Évaluer la politique cyclable avec un suivi de différents indicateurs des usages et des actions entreprises par la Ville, constituer une base de données de connaissances avec un système d'information géographique, une cartographie des aménagements.*

Pour les aménagements, un diagnostic minutieux et des recommandations ont été élaborés par le prestataire qui a accompagné la Ville dans ce Plan Vélo, la société Covadis.

Je veux préciser les principes d'aménagement qui ont été suivis :

- Aller vers un plan de circulation et de hiérarchisation plus favorable et incitatif pour les modes doux, les circulations locales et les transports publics, en lien avec la baisse des trafics routiers. Cet enjeu est développé en cohérence avec la politique de stationnement et les plans de circulation qui sont parallèlement mis en place dans la ville.*
- Développer des itinéraires cyclables traversants, continus et sécurisés sur le territoire en connexion avec l'extérieur.*
- Déployer des aménagements cyclables plus sécurisés et cohérents avec les fortes pentes de Bagnolet.*
- Veiller à un meilleur entretien des équipements, des chaussées et des signalisations cyclables.*
- S'engager dans une vraie ville à 30 km/h avec des aménagements de l'existant, l'application systématique des aménagements cyclables réglementaires en lien avec ces 30 km/h et aussi en conformité avec le plan local de mobilité qu'Est Ensemble déploie.*
- S'impliquer en premier lieu sur les axes et carrefours les plus insécuritaires. Un travail de collaboration et d'articulation avec le Département doit être mené, il est déjà en place.*
- Renforcer, homogénéiser et mettre en conformité les signalisations cyclables horizontales et les signalisations de police, les marquages réglementaires, les bandes, les pictos vélos, les sas vélos, les panneaux de police.*
- Enfin, développer plus systématiquement les doubles sens cyclables.*

En 2023, l'accent est mis sur les carrefours les plus dangereux et la mise en cohérence des doubles sens cyclables les plus empruntés. Vous avez peut-être identifié le marquage réalisé dans la partie haute de la rue Jules Ferry.

Une nouvelle carte de l'état des aménagements cyclables actuels sera publiée. Elle est disponible en page 28 des planches du Plan Vélo. Les projets d'aménagement sont phasés selon des objectifs, deux cartes indiquent les projets d'aménagement à court terme (c'est la planche 53) puis à moyen terme (la planche 57).

Concernant les moyens planifiés par la Ville pour déployer sa politique, pour l'investissement, il s'agit de 200 000 € planifiés au plan pluriannuel d'investissement à partir de 2024 (50 000 € en 2023).

Il faudra y ajouter des budgets de fonctionnement comme le soutien au service de location courte durée de notre abonnement au syndicat Vélib', des heures de travail des agents de la Ville pour mettre en selle ces politiques, l'indemnité kilométrique vélo en faveur des agents, des budgets pour la communication, l'animation, l'entretien de la voirie, etc.

Encore une fois, le Plan Vélo ne pourra avoir lieu que s'il est partagé par toutes et tous, mais déjà je vous propose de réagir et de voter.

Tony DI MARTINO : Merci.

Des remarques ? Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Oui, je vais faire court parce qu'Édith Félix a présenté longuement le document qui est remarquable. Je pense qu'on est tous d'accord ce soir pour dire que c'est une bonne nouvelle. Ce n'est qu'un document, mais cela veut dire – on suppose, on vous fait confiance – que ce document traduit, on sait la façon dont vous l'avez porté, une véritable volonté politique.

C'est un outil qui permettra une mise en œuvre qui a déjà commencé, mais d'accélérer sur la mise en œuvre parce que, si l'on regarde attentivement ce document, il traduit quand même d'une part l'augmentation de la part des Bagnoletaises et des Bagnoletais qui utilisent leur vélo pour se déplacer à Bagnolet.

Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois qu'il y a une augmentation et qu'aujourd'hui ce sont 4,5 % des déplacements. C'est ce que l'on appelle la part modale. C'est supérieur à la moyenne nationale et c'est surtout en augmentation depuis un certain nombre d'années.

Je crois que la ville qui fait le mieux en la matière, cela doit être Strasbourg ou Grenoble avec 7 ou 8 %. Édith, tu disais que l'ambition était d'atteindre les 9 % d'ici quelques années, on a un outil qui permettra d'y travailler.

Il y a peut-être trois remarques complémentaires, simplement.

On a noté dans ce Plan Vélo un chiffre qui peut paraître surprenant, c'est que finalement la plupart des déplacements ici ne se font pas en voiture, c'est une bonne nouvelle, mais en bus. 60 % des administrés, des Bagnoletaises et des Bagnoletais se déplacent en utilisant le bus.

Pourtant, quand on est dans Bagnolet, on a tout de même ce sentiment de voir un espace public qui est complètement envahi, pardonnez-moi, par la bagnole. Je pense que c'est le principal défi auquel il va falloir faire face. C'est redonner aux piétons et aux cyclistes davantage de place.

Cela veut dire évidemment que c'est un chantier extrêmement sensible et très politique. C'est supprimer des places de stationnement progressivement. Ce n'est pas un chantier simple, mais en tout cas il va falloir redonner de l'espace aux piétons et aux cyclistes, en sachant que finalement l'utilisation de la voiture décroît et que ce n'est pas le mode de circulation prioritaire.

Un autre élément important, c'est la forte accidentologie des cyclistes. Il n'y a que 4 % des usagers qui font du vélo et, pourtant, ils représentent 12 % des accidents de la circulation, donc c'est tout à fait important, ce qui veut dire aussi qu'on a une ville et un espace public qui est beaucoup trop accidentogène.

Le dernier point, tu l'as dit, c'est évidemment que, pour faire du vélo, il ne faut pas avoir peur. Pour ne pas avoir peur, cela veut dire qu'il faut des aménagements cyclables sécurisés. Il n'y a que 2 kilomètres de vraies pistes cyclables. Il y a beaucoup de bandes cyclables. Je sais que les doubles sens sont à la mode, mais cela reste tout de même plus accidentogène qu'une vraie piste cyclable. Il y a de véritables aménagements à mettre en place.

Après, sur la partie budgétaire, financière, je ne sais plus combien vous avez budgété. Je crois que jusqu'à la fin du mandat ce sont 600 000 €, à peu près. Évidemment, c'est le nerf de

la guerre. On vous fait confiance (j'ai vu qu'il y avait 200 000 € à partir de l'année prochaine) pour que les investissements qui sont annoncés ce soir soient réalisés et soient tenus.

Évidemment, on va voter pour.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres remarques ? Anne De Ruyg ?

Anne DE RUGY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier pour tout le travail qui a été effectué sur ce Plan Vélo. C'est la deuxième fois que l'on a une délibération : on a eu le diagnostic et maintenant le plan.

Il me semble que c'est très positif parce qu'on sait que Bagnole et d'une manière générale la Seine-Saint-Denis est malheureusement en retard sur les réseaux cyclables, donc là c'est très positif que l'on ait un plan cohérent, d'autant plus qu'effectivement le trafic est en augmentation. On le voit de manière assez sensible dès qu'on passe le périph' le matin. Je suis plus piétonne actuellement que cycliste, mais je pense que ces circulations douces et non motorisées vont ensemble.

Une cohérence globale importante, je pense, avec un travail d'ensemble sur la ville qui est d'apaiser la ville, d'augmenter les rues piétonnes, puisque des rues piétonnes sont aussi des rues facilement cyclables, faire des expériences de rue des écoles ; tout cela me semble très positif.

Je voudrais insister sur deux points qui sont dans le diagnostic et peut-être moins dans les propositions. Le premier point, c'est la vitesse en ville et l'abaissement de la vitesse puisqu'on a effectivement une ville à 30 km/h, mais ce n'est pas le cas partout. Cela me semble être vraiment une priorité.

Il y a les aménagements cyclables. Je suis tout à fait d'accord que la continuité des aménagements cyclables va sécuriser les trajectoires à vélo, mais la vitesse ralentie cela sécurise aussi beaucoup les piétons et les cyclistes. Je pense par exemple à la rue du Général Leclerc. C'est une rue large, où la vitesse, il me semble, dépasse souvent les 30 km/h et rend à la fois les traversées piétonnes dangereuses et les montées et descentes de cyclistes également difficiles. Je prends cet exemple peut-être parmi d'autres.

La deuxième chose, je pense que c'est tout à fait dans le sens du Plan Vélo, ce sont vraiment les jonctions, les carrefours. Dès qu'on arrive du pont, dès qu'il y a des traversées, c'est là que le cycliste se sent insécurisé – et là je parle aussi pour moi.

Cela me semble très positif d'aller dans ce sens et de travailler globalement sur la sécurisation et l'apaisement des circulations douces en ville.

Merci.

Tony DI MARTINO : Merci, Anne.

D'autres interventions ?

Je vous propose de passer aux voix.

Oui ?

Édith FÉLIX : Je rebondis rapidement sur ce que vient de dire Anne.

En effet – et j'apprécie beaucoup le travail qui a été fait avec les usagères et les usagers – il y a une grande cohérence entre les aménagements que l'on peut faire pour les piétons et ceux que l'on peut faire pour les cyclistes. Cela, je crois que nos usagers de Bagnole l'ont

magistralement bien compris. C'est très agréable de travailler pour eux et avec eux sur ces aspects-là.

Tony DI MARTINO : Oui ?

Sébastien STAELENS : Juste une question. Vous avez parlé tout à l'heure (vous avez même commencé par cela, Édith, de mémoire) de l'importance de la communication, c'est-à-dire de l'importance d'informer les gens du partage de l'espace et de son importance.

Est-ce que vous avez prévu à l'attention des automobilistes cette fois-ci et pas des cyclistes une communication particulière pour expliquer le mode de fonctionnement qui va évoluer par conséquent à Bagnolet grâce à ce plan.

Est-il prévu une communication encore une fois plus générale ?

Édith FÉLIX : Oui, c'est l'une des actions qui font partie du plan. Effectivement, je pense qu'on pourrait, à l'instar d'autres villes, communiquer un peu sur le vote de ce Plan Vélo et justement prendre bien compte le fait que cela ne s'adresse pas qu'aux cyclistes, mais aussi aux automobilistes pour les informer, comme j'ai essayé de le faire ce soir d'ailleurs, des différents usages que cela change.

Sébastien STAELENS : À Bagnolet, les habitudes sont difficiles à perdre. On le voit par rapport à la rue Sadi Carnot ou à toutes les mises en place qui avaient été faites à la sortie du Covid, quand on avait essayé de faire une première mise en place de circulations possibles pour les cyclistes. Cela avait été très peu respecté par les Bagnoletais qui remontent toujours la rue Sadi Carnot de la même façon, même si on a un panneau « sens interdit » à l'entrée de cette rue.

Les panneaux ne suffisent pas, la signalisation ne suffit pas. Je pense qu'il faut l'accompagner d'une volonté plus claire et au moins de communications. Le Bajomag' c'est une solution, mais je pense que des panneaux autres que des panneaux classiques, ce sont des messages.

Il faut faire passer des messages. C'est le seul message que moi je veux faire passer ce soir.

Merci.

Bien entendu, ce plan on l'a attendu et on est très content de l'avoir enfin aujourd'hui.

Tony DI MARTINO : On va faire en sorte de bien communiquer sur ce que contient et comprend ce Plan Vélo.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Je vous remercie.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

Article unique : d'approuver le Plan Vélo communal joint en annexe.

DEL230609 18 **Calcul du quotient familial : application d'une demi-part supplémentaire pour les familles monoparentales**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, calcul du quotient familial, application d'une demi-part supplémentaire pour les familles monoparentales.

Il s'agit comme l'objet l'indique de délibérer sur l'ajout dans le dispositif qu'on a mis en place l'an dernier d'une demi-part supplémentaire pour les familles monoparentales dans un souci de justice sociale. Cela paraît juste et cohérent.

Est-ce que cela appelle des observations ?

Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Pour dire que, comme vous venez de le dire, c'est une mesure de justice sociale, donc on votera pour.

Tony DI MARTINO : Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL : Un élément complémentaire.

Lorsque nous avons vu il y a quelques mois de cela ici même la tarification d'un certain nombre d'activités périscolaires, il nous avait été reproché, notamment pour le rééchelonnement de la tarification de cantine, de vouloir faire une mesure financière.

On a expliqué que ce n'était pas le cas et je pense qu'un dispositif comme celui-ci, qui est à saluer, qui existe à Montreuil et qui sera adopté à Bagnolet, montre que la recherche n'est pas une mesure financière, mais bien d'avoir des mesures de justice sociale et de rééquilibrage, d'ailleurs, sur la grille des revenus de chacun pour pouvoir porter l'effort collectivement.

La réforme précédente était à isopérimètre. Celle-ci permet d'introduire cette mesure de justice sociale.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver l'application d'une demi-part supplémentaire pour les familles monoparentales dont la case T est cochée sur l'avis d'imposition, dans le cadre du calcul du quotient familial.

Article 2 : de préciser que l'application de cette demi-part supplémentaire rentrera en vigueur lors de la prochaine campagne de calcul du quotient familial et s'appliquera à partir de la rentrée de septembre 2023.

Article 3 : de préciser que l'octroi de cette demi-part supplémentaire est valable pour une année fiscale et que la demande doit être renouvelée chaque année.

DEL230609 19 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Bagnolet et l'association « Mission

Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes » (MIEJ 4-93) et des nouveaux statuts de la MIEJ 4-93

Sur le rapport de Manon CHRETIEN, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bagnole et la Mission Locale et nouveaux statuts de la MIEJ.

Manon Chrétien ?

Manon CHRETIEN : Merci.

En avril dernier, on avait voté la subvention allouée à la MIEJ (la Mission intercommunale pour l'Emploi des Jeunes) d'un montant de 95 000 €.

Depuis, il y a eu une réorganisation au sein de la MIEJ qui rencontre des difficultés administratives et de gestion. Est Ensemble est maintenant partie prenante des membres du Conseil d'Administration. La présidence est donc gérée par M. Bessac également.

Nous avons mis en place ce que nous souhaitions depuis trois ans, c'est-à-dire d'uniformiser les montants des subventions selon la gestion de chaque ville, c'est-à-dire qu'une ville de Montreuil va accompagner beaucoup plus de jeunes que Bagnole, néanmoins les subventions qui étaient allouées étaient assez similaires. Il y avait trop de disparités.

Au lieu de verser 95 000 €, on abroge l'octroi de cette subvention de 95 000 € pour une subvention de 71 936 € exactement.

Ce soir, on vous demande d'approuver ce montant, mais également la nouvelle convention et les nouveaux statuts qui nous lient à la MIEJ.

Tony DI MARTINO : Merci, Manon.

Des remarques ? Des observations ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la convention de financement et de partenariat entre la ville de Bagnole et l'association MIEJ 4-93, pour une durée d'un an.

Article 2 : d'approuver les nouveaux statuts de l'association MIEJ 4-93.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de financement et de partenariat entre la ville de Bagnole et l'association MIEJ 4-93

Article 4 : d'abroger l'octroi d'une subvention d'un montant de 95 000 euros à l'association MIEJ 4-93 inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2023

Article 5 : d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 71 936 euros à l'association MIEJ 4-93 pour l'année 2023.

DEL230609 20 Avenant de prolongation du Contrat Local de Santé pour les années 2023 et 2024

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, avenant de prolongation du contrat local de santé pour les années 2023-2024.

Grégoire De Lagasnerie ?

Grégoire DE LAGASNERIE : Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être un petit point rapide, comme je m'y étais engagé, sur le Centre municipal de Santé.

Il y a eu un recrutement d'un médecin généraliste spécialisé en gynécologie début juin, qui vient d'arriver. C'est une très bonne nouvelle.

On poursuit également le partenariat avec Les Floralies pour faire des consultations avancées de spécialistes.

On remet en marche l'échographe pour pouvoir faire des suivis de grossesse.

Par ailleurs, on a bon espoir que le Centre municipal de Santé accueille la coordination de la communauté professionnelle territoriale de santé avec Les Lilas, Romainville et Le Pré-Saint-Gervais.

Ce sont des bonnes nouvelles qui dynamisent le centre, avec lequel on a la volonté de créer un projet de santé extrêmement fort.

Sur le contrat local de santé qui inclura forcément le Centre municipal de Santé, l'idée est de prolonger ce contrat local pour attendre notamment les directives régionales sur les priorités en santé qui doivent être publiées très prochainement.

L'Agence régionale de Santé nous a demandé de prolonger ce contrat local de santé dans l'attente de ses directives. On va profiter de ce délai pour mettre en place notamment une consultation pour identifier les besoins de la population et adapter le contrat local de santé aux besoins et aux aspirations de la population en termes de santé.

Il est demandé d'approuver cette prolongation.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Staelens ?

Sébastien STAELENS : Une petite remarque, pas par rapport à ce que vous venez de dire, mais par rapport au fait que vous preniez la parole.

J'aimerais revenir sur la mutuelle de santé. Est-ce que vous avez des chiffres sur les premières personnes pouvant bénéficier de ce service ?

Grégoire DE LAGASNERIE : On a un très bon démarrage, on est à plus de 200 personnes couvertes. On continue la tournée.

L'objectif dans ces mutuelles, souvent, c'est 1 % à 2 % de la population. C'est ce qu'on a à Montreuil et ce qu'on constate à Romainville.

On est en plus au début de la promotion de ce dispositif. À la fin de ce mois, on sera dans tous les centres socioculturels pour présenter la mutuelle de 14 heures à 16 heures, donc il y aura des informations.

On est toujours dans la promotion de ce dispositif. Je pense qu'il faut qu'on aille aussi dans les marchés. Je vous invite à en faire la promotion puisque c'est vrai que, quand on en parle,

quand les gens entendent la qualité des contrats et le niveau des primes rapporté à cette qualité des contrats, c'est vrai qu'on est quand même sur des contrats qui sont extrêmement intéressants.

On est sur un bon démarrage d'après la mutuelle familiale qui est habituée de ces dispositifs et on poursuit les efforts pour promouvoir le dispositif.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Je vous remercie.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver l'avenant de prolongation du Contrat Local de Santé pour les années 2023 et 2024.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

DEL230609 21 Mise en place de petits déjeuners pour les classes de grande section, CP et CM2 dans les écoles maternelles et élémentaires

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise en place des petits-déjeuners pour les classes de grande section, CP et CM2 dans les écoles maternelles et élémentaires de Bagnolet.

Ces petits-déjeuners ont eu lieu.

Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL : Merci.

Maintenant, vous y êtes habitués. Il s'agit de la reconduction pour la troisième année de suite d'un dispositif dit « petits-déjeuners ». Il vous est proposé d'approuver cette convention qui lie la Ville, l'État et l'Éducation nationale puisque c'est elle qui finance le dispositif à hauteur d'un peu plus de 10 000 €.

Il y a derrière ce dispositif un double objectif : l'un de lutte contre la grande pauvreté, l'autre d'éducation alimentaire.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce sont les classes de grande section, CP et CM2 qui ont pu bénéficier cette année de six séances de petit-déjeuner qui se sont écoulées de la mi-mai à la mi-juin, jusqu'à ce matin d'ailleurs pour les classes de grande section. C'était la dernière occurrence.

La nouveauté cette année, c'est que les menus des petits-déjeuners, ces menus équilibrés ont été validés en commission des menus par les membres de la commission, c'est-à-dire pour l'essentiel des parents d'élèves élus.

Un petit mot quand même pour remercier les agentes et agents de la cuisine centrale, les agents des écoles, les ATSEM et personnels de service qui, de facto, avec cette opération, ont un surcroît de travail. Qu'ils en soient remerciés, puisque c'est une opération qui s'est bien déroulée.

Tony DI MARTINO : Madame Solenne Le Bourhis, ensuite Monsieur Staelens ?

Solenne LE BOURHIS : Bonsoir.

Effectivement, c'est un très bon dispositif. Cependant, comme il y a une collaboration avec l'Éducation nationale, je m'étonne qu'il n'y ait pas un travail beaucoup plus étroit avec les membres de la circonscription ou le milieu enseignant.

Il y a des parents d'élèves et des parents élus, c'est très bien, mais je pense qu'il serait peut-être plus souhaitable d'élargir pour le mettre en plus en cohérence avec les programmes de l'Éducation nationale puisqu'évidemment le bien manger est travaillé en classe.

J'aimerais aussi aborder la qualité de ce qui est proposé aux enfants et notamment le fait qu'il y a encore trop d'emballages plastiques. Je l'avais déjà signifié l'année dernière, je le rappelle cette année. Si l'on pouvait vraiment travailler dans ce sens.

C'est vrai qu'on est loin tout de même des petits-déjeuners nutritionnels pour justement permettre aux enfants de bien manger et de manière plus équilibrée. Je pense qu'il y a vraiment un travail à approfondir de ce côté-là.

Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens ?

Sébastien STAELENS : Merci.

Je rejoins un peu ce que vient de dire Solenne. C'est en lien avec la qualité. C'est une très bonne initiative, on ne peut que la souligner, vous en remercier et s'en réjouir en tout cas, mais qui va fournir ces petits-déjeuners ? La Sodexo, cet organisme dont on se plaint beaucoup pour les autres repas ?

J'ai un souci de qualité. Solenne vient de le rappeler, les emballages plastiques bien évidemment, Sodexo n'est pas forcément très exemplaire dans ce domaine en tout cas.

Oui, c'est une bonne nouvelle. C'est une bonne nouvelle pour les enfants et pour les parents en difficulté, mais essayons de faire un effort sur la qualité.

Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, soyez patient, vous verrez.

Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL : Quelques éléments.

Sur l'aspect pédagogique, on ne va pas se substituer à l'Éducation nationale et c'est donc à l'inspecteur de circonscription et ses équipes de décider, en coordination avec les enseignantes et les enseignants, la façon de mener ces moments. Ce n'est pas à la municipalité de se substituer pleinement à cela.

Concernant la qualité, vous avez raison sur la partie emballages, clairement. Pour des raisons de conditionnement notamment et de livraison, c'est difficile de faire autrement. On aimerait tous que les enfants aient un bol de lait, des petites cuillers, etc. C'est compliqué à faire, ne serait-ce que d'un point de vue matériel, mais vous avez raison cela fait partie du cahier des charges pour l'année prochaine d'en encore réduire. Il y en avait moins cette année, mais il y en a trop encore et là-dessus vous avez raison.

Sur la qualité des produits, quand les cageots de pommes arrivent des vergers parisiens, ce n'est pas la Sodexo. Je me permets de le redire quand même.

Sébastien STAELENS : C'était une question.

Édouard DENOUEL : On devrait peut-être mieux communiquer, notamment sur la partie fruits et produits céréaliers. Ce ne sont pas des produits estampillés Sodexo, je puis vous l'assurer.

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Solenne ?*

Solenne LE BOURHIS : Je suis confuse, parce que je n'ai jamais évoqué le fait que vous vous substituiez à l'Éducation nationale. Je serais très mal placée en plus pour le dire. Je parlais de collaboration justement pour aller dans le sens de ce que vous venez de proposer à nouveau ce soir.

Je pense que cette idée est intéressante, qu'une étroite collaboration, puisqu'en plus il y a une collaboration déjà avec l'Éducation nationale puisque, sauf erreur de ma part, il me semble qu'il y a une subvention qui vient de l'État.

C'est pourquoi j'ai mentionné...

Édouard DENOUEL : C'est une opération financée par l'État.

Solenne LE BOURHIS : C'est pourquoi je parlais de collaboration et pas de substitution.

Édouard DENOUEL : Je comprends mieux.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention avec M. l'Inspecteur d'Académie et tout document y afférent.

DEL230609 22 Vœu proposé par les groupes Ecolos solidaires, Bagnolet en commun et Socialistes, société civile et républicains, adressé au SEDIF et au gouvernement

Sur le rapport de Jean-Claude OLIVA, Conseiller Municipal, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Nous avons un vœu déposé par la majorité municipale concernant la gestion de l'eau.

Jean-Claude ?

Jean-Claude OLIVA : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Ce vœu présenté par les quatre groupes de la majorité municipale répond à deux questions d'actualité. La première question, ce sont les pesticides. Vous avez vu ces dernières semaines que de très nombreuses alertes concernent l'eau, mais pas seulement, qui concernent l'alimentation, qui concernent l'air, qui concernent les sols.

Chaque fois on constate l'omniprésence, la contamination généralisée de notre environnement aux pesticides.

La deuxième question d'actualité, c'est un débat public qui a lieu en ce moment, qui est organisé par la Commission nationale du Débat public, et qui a lieu jusqu'au 20 juillet sur un projet du SEDIF, du Syndicat des Eaux d'Île-de-France dont vous savez que la Ville de Bagnolet et le territoire d'Est Ensemble sont sortis.

Ce projet, c'est la généralisation de l'osmose inverse basse pression. En deux mots, l'osmose inverse basse pression, c'est un procédé qui est un peu l'équivalent de la désalinisation de l'eau de mer, mais appliqué à l'eau douce. On fait passer à travers des membranes très fines et sous pression l'eau douce, l'eau brute, et d'un côté on récupère une eau encore plus douce et encore plus pure et, de l'autre, on récupère un concentrat avec tous les polluants.

Cette eau est tellement douce et pure qu'elle n'est plus potable parce qu'elle est déminéralisée, donc il faut la mélanger avec une autre eau qui n'a pas subi le même traitement pour la reminéraliser pour qu'elle soit potable.

De l'autre côté, le concentrat de polluants est rejeté dans les cours d'eau (la Seine, la Marne et l'Oise).

Ce projet, outre cela, pose plein de questions puisqu'il est très énergivore. On multiplie par deux la consommation d'énergie des usines de production d'eau potable. Imaginez cela si c'était fait à l'échelle nationale, combien de centrales nucléaires il faudrait pour répondre à ce besoin.

On augmente le prélèvement d'eau brute dans les cours d'eau pour produire la même quantité d'eau potable.

Il y a cette question des rejets polluants et, enfin, il y a une facture très importante pour les usagers puisque les usagers verront leur facture bondir au moins de 25 %.

Ce projet donne une fausse sécurité et c'est plutôt un permis de polluer pour continuer à ne rien faire et ne pas s'attaquer aux pollutions qui sont générales dans notre environnement.

Le sens du vœu est de demander deux choses : c'est de demander d'une part au SEDIF d'abandonner ce projet qui finalement aggrave la situation et la pollution de nos cours d'eau et de demander aussi au Gouvernement (vous savez qu'il y a des maires qui avaient fait des arrêtés antipesticides, ils ont été déboutés), donc on pense que maintenant c'est le Gouvernement qui doit agir et qui doit prendre ses responsabilités, notamment deux mesures :

- C'est qu'on interdise rapidement les pesticides tout autour des champs de captage d'eau pour la production d'eau potable,*
- Et qu'on facilite l'installation, la transition des agriculteurs qui sont dans ces zones vers le bio et l'abandon des pesticides.*

Tony DI MARTINO : Merci, Jean-Claude.

Des remarques, des interventions ?

*Je vous propose de passer aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
C'est approuvé, je vous remercie.
Rendez-vous le 6 juillet.*

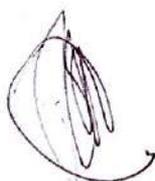
Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**
Article unique : d'approuver le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 35**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Brigitte DELAPERELLE



Le Maire,

TONY DI MARTINO



